

AR Prefecture006-210600920-20250412-2025_08-DE
Reçu le 12/04/2025

FEUILLET N° 2025/13

Cachet et paraphe



JMR

Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON**Séance du 10 avril 2025****Délibération n° 2025-08****APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024
DU BUDGET COMMUNAL****Nombre de membres**

En exercice :	15	Présents :	12
Pour :	15		
Contre :	0		
Abstentions :	0		
Votants :	14		

Date de convocation : 03 avril 2025

Date d'affichage : 03 avril 2025

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille vingt cinq et le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Guy ANELLI, Thierry MARRE et Mesdames Germaine MILLO, Corinne MILLO, Adjoints, Mesdames Martine PEALAT, Jocelyne CALLEGARI, Alexia LAFON, Magali COHEN, Messieurs Charles ROBAUT, Alain MASFRAND, Stive LINSOLAS, Conseillers Municipaux

ABSENTS représentés : Rémy PASSERON représenté par Jean-Marc RANCUREL, Françoise ROLLIN représentée par Magali COHEN, Christophe BEDESCHI représenté par Charles ROBAUT

Secrétaire de séance : Alain MASFRAND

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion, produit par le comptable public.

Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 19 octobre 2023 autorisant la candidature de la commune pour expérimenter le compte financier unique, document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le Conseil Municipal conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, élit son président de séance Monsieur Thierry MARRE avant que le compte financier unique soit débattu.

L'assemblée, délibérant sur le CFU de l'exercice 2024, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte de la présentation faite du CFU, lequel peut se résumer ainsi :

AR Prefecture006-210600920-20250412-2025_08-DE
Reçu le 12/04/2025

FEUILLET N° 2025/14

Cachet et paraphe



Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON**Séance du 10 avril 2025****Délibération n° 2025-08**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultat reportés		210 641,03		1 052 199,53		1 262 840,56
Opérations de l'exerc.	1 183 507,60	1 403 134,08	1 500 161,24	1 393 179,81	2 683 668,84	2 796 313,89
TOTAUX	1 183 507,60	1 613 775,11	1 500 161,24	2 445 379,34	2 683 668,84	4 059 154,45
Résultats de clôture		430 267,51		945 218,10		1 375 485,61
Restes à réaliser			27 748,00		27 748,00	
TOTAUX CUMULES	1 183 507,60	1 613 775,11	1 527 909,24	2 445 379,34	2 711 416,84	4 059 154,45
Résultats définitifs		430 267,51		917 470,10		1 347 737,61

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Compte tenu de ses éléments, le Conseil Municipal, hors présence du Maire, sous la présidence de Monsieur Thierry MARRE, après en avoir délibéré, prend acte des résultats de l'exercice 2024 et approuve le Compte Financier Unique tel qu'il est présenté.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Alain MASFRAND

Le Président,
Thierry MARRE



AR Prefecture006-210600920-20250410-2025_09-DE
Reçu le 12/04/2025

FEUILLET N° 2025/15

Cachet et paraphe



Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON**Séance du 10 avril 2025****Délibération n° 2025-09****AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2024
DU BUDGET COMMUNAL****Nombre de membres**

En exercice :	15	Présents :	12
Pour :	15		
Contre :	0		
Abstentions :	0		
Votants :	15		

Date de convocation : 03 avril 2025

Date d'affichage : 03 avril 2025

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille vingt cinq et le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Guy ANELLI, Thierry MARRE et Mesdames Germaine MILLO, Corinne MILLO, Adjoints, Mesdames Martine PEALAT, Jocelyne CALLEGARI, Alexia LAFON, Magali COHEN, Messieurs Charles ROBAUT, Alain MASFRAND, Stive LINSOLAS, Conseillers Municipaux

ABSENTS représentés : Rémy PASSERON représenté par Jean-Marc RANCUREL, Françoise ROLLIN représentée par Magali COHEN, Christophe BEDESCHI représenté par Charles ROBAUT

Secrétaire de séance : Alain MASFRAND

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après lecture du Compte Financier Unique de l'exercice 2024, statuant sur les résultats de l'exercice 2024 et constatant qu'il présente un excédent de fonctionnement de 430 267,51 euros.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

- | | |
|---|--------------|
| - excédent reporté -- section de fonctionnement
(compte 002) | 160 267,51 € |
| - virement à la section d'investissement (compte 1068) | 270 000,00 € |

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Alain MASFRAND

Le Maire,
Jean-Marc RANCUREL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON**Séance du 10 avril 2025****Délibération n° 2025-10****VOTE DES TAUX D'IMPOSITION ANNEE 2025****Nombre de membres**

En exercice :	15	Présents :	12
Pour :	15		
Contre :	0		
Abstentions :	0		
Votants :	15		

Date de convocation : 03 avril 2025

Date d'affichage : 03 avril 2025

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille vingt cinq et le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Guy ANELLI, Thierry MARRE et Mesdames Germaine MILLO, Corinne MILLO, Adjointes, Mesdames Martine PEALAT, Jocelyne CALLEGARI, Alexia LAFON, Magali COHEN, Messieurs Charles ROBAUT, Alain MASFRAND, Stive LINSOLAS, Conseillers Municipaux

ABSENTS représentés : Rémy PASSERON représenté par Jean-Marc RANCUREL, Françoise ROLLIN représentée par Magali COHEN, Christophe BEDESCHI représenté par Charles ROBAUT

Secrétaire de séance : Alain MASFRAND

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des impôts,

La commune dans le cadre de sa politique de maîtrise de la fiscalité locale a stabilisé ses taux depuis 2018. Il est proposé au Conseil Municipal, pour 2025, de poursuivre en ce sens, et donc de ne pas appliquer d'augmentation.

Il propose d'adopter les taux suivants :

- Taxe Foncière propriété bâtie	19,67 %
- Taxe Foncière propriété non bâtie	28,36 %
- Taxe d'habitation	13,64 %

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, adopte les taux d'imposition tels qu'énoncés ci-dessus pour l'année 2025.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Alain MASFRAND

Le Maire,
Jean-Marc RANCUREL

AR Prefecture

006-210600920-20250410-2025_11-DE
Reçu le 12/04/2025

FEUILLET N° 2025/17

Cachet et paraphe



Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 10 avril 2025

Délibération n° 2025-11

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2025

Nombre de membres

En exercice : 15 Présents : 12
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0
Votants : 15

Date de convocation : 03 avril 2025

Date d'affichage : 03 avril 2025

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille vingt cinq et le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Guy ANELLI, Thierry MARRE et Mesdames Germaine MILLO, Corinne MILLO, Adjointes, Mesdames Martine PEALAT, Jocelyne CALLEGARI, Alexia LAFON, Magali COHEN, Messieurs Charles ROBAUT, Alain MASFRAND, Stive LINSOLAS, Conseillers Municipaux

ABSENTS représentés : Rémy PASSERON représenté par Jean-Marc RANCUREL, Françoise ROLLIN représentée par Magali COHEN, Christophe BEDESCHI représenté par Charles ROBAUT

Secrétaire de séance : Alain MASFRAND

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Considérant le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 adoptés dans la présente séance du Conseil Municipal,

Vu sa délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter le résultat de 2024 s'élevant à 430 267,51 euros à la section de fonctionnement pour un montant de 160 267,51 euros (compte 002) et à la section d'investissement (compte 1068) pour un montant de 270 000,00 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Adopte le budget communal de l'exercice 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant global de 4 140 899,51 euros :

Dépenses et recettes de fonctionnement :	1 528 880,31
Dépenses et recettes d'investissement :	2 612 019,20

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Alain MASFRAND

Le Maire,
Jean-Marc RANCUREL



AR Prefecture006-210600920-20250410-2025_12-DE
Reçu le 12/04/2025

FEUILLET N° 2025/18

Cachet et paraphe



Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thècle

06440 PEILLON

Séance du 10 avril 2025**Délibération n° 2025-12****APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024
DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT****Nombre de membres**

En exercice :	15	Présents :	12
Pour :	15		
Contre :	0		
Abstentions :	0		
Votants :	14		

Date de convocation : 03 avril 2025

Date d'affichage : 03 avril 2025

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille vingt cinq et le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Guy ANELLI, Thierry MARRE et Mesdames Germaine MILLO, Corinne MILLO, Adjointes, Mesdames Martine PEALAT, Jocelyne CALLEGARI, Alexia LAFON, Magali COHEN, Messieurs Charles ROBAUT, Alain MASFRAND, Stive LINSOLAS, Conseillers Municipaux

ABSENTS représentés : Rémy PASSERON représenté par Jean-Marc RANCUREL, Françoise ROLLIN représentée par Magali COHEN, Christophe BEDESCHI représenté par Charles ROBAUT

Secrétaire de séance : Alain MASFRAND

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion, produit par le comptable public.

Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 19 octobre 2023 autorisant la candidature de la commune pour expérimenter le compte financier unique, document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le Conseil Municipal conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, élit son président de séance Monsieur Thierry MARRE avant que le compte financier unique soit débattu.

L'assemblée, délibérant sur le CFU de l'exercice 2024, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte de la présentation faite du CFU, lequel peut se résumer ainsi :

AR Prefecture

006-210600920-20250410-2025_12-DE
Reçu le 12/04/2025

FEUILLET N° 2025/19

Cachet et paraphe



Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 10 avril 2025

Délibération n° 2025-12

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultat reportés		49 245,54		168 370,46		217 616,00
Opérations de l'exerc.	143 444,04	34 336,85	495 367,00	497 322,99	638 811,04	531 659,84
TOTAUX	143 444,04	83 582,39	495 367,00	665 693,45	638 811,04	749 275,84
Résultats de clôture	59 861,65			170 326,45		110 464,80
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	143 444,04	83 582,39	495 367,00	665 693,45	638 811,04	749 275,84
Résultats définitifs	59 861,65			170 326,45		110 464,80

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Compte tenu de ses éléments, le Conseil Municipal, hors présence du Maire, sous la présidence de Monsieur Thierry MARRE, après en avoir délibéré, prend acte des résultats de l'exercice 2024 et approuve le Compte Financier Unique tel qu'il est présenté.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Alain MASFRAND

Le Président,
Thierry MARRE



AR Prefecture006-210600920-20250410-2025_13-DE
Reçu le 12/04/2025

FEUILLET N° 2025/20

Cachet et paraphe



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON**Séance du 10 avril 2025****Délibération n° 2025-13****VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT 2025****Nombre de membres**

En exercice :	15	Présents :	12
Pour :	15		
Contre :	0		
Abstentions :	0		
Votants :	15		

Date de convocation : 03 avril 2025

Date d'affichage : 03 avril 2025

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille vingt cinq et le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Guy ANELLI, Thierry MARRE et Mesdames Germaine MILLO, Corinne MILLO, Adjointes, Mesdames Martine PEALAT, Jocelyne CALLEGARI, Alexia LAFON, Magali COHEN, Messieurs Charles ROBAUT, Alain MASFRAND, Stive LINSOLAS, Conseillers Municipaux

ABSENTS représentés : Rémy PASSERON représenté par Jean-Marc RANCUREL, Françoise ROLLIN représentée par Magali COHEN, Christophe BEDESCHI représenté par Charles ROBAUT

Secrétaire de séance : Alain MASFRAND

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Considérant le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 adoptés dans la présente séance du Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Adopte le budget annexe eau et assainissement de l'exercice 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant global de 1 097 334,80 euros :

Dépenses et recettes de fonctionnement :	240 168,10
Dépenses et recettes d'investissement :	857 166,70

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Alain MASFRAND

Le Maire,
Jean-Marc RANCUREL



AR Prefecture006-210600920-20250410-2025_14-DE
Reçu le 12/04/2025

FEUILLET N° 2025/21

Cachet et paraphe



Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON**Séance du 10 avril 2025****Délibération n° 2025-14****APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024
DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE****Nombre de membres**

En exercice :	15	Présents :	12
Pour :	15		
Contre :	0		
Abstentions :	0		
Votants :	14		

Date de convocation : 03 avril 2025

Date d'affichage : 03 avril 2025

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille vingt cinq et le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Guy ANELLI, Thierry MARRE et Mesdames Germaine MILLO, Corinne MILLO, Adjointes, Mesdames Martine PEALAT, Jocelyne CALLEGARI, Alexia LAFON, Magali COHEN, Messieurs Charles ROBAUT, Alain MASFRAND, Stive LINSOLAS, Conseillers Municipaux

ABSENTS représentés : Rémy PASSERON représenté par Jean-Marc RANCUREL, Françoise ROLLIN représentée par Magali COHEN, Christophe BEDESCHI représenté par Charles ROBAUT

Secrétaire de séance : Alain MASFRAND

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion, produit par le comptable public.

Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 19 octobre 2023 autorisant la candidature de la commune pour expérimenter le compte financier unique, document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le Conseil Municipal conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, élit son président de séance Monsieur Thierry MARRE avant que le compte financier unique soit débattu.

L'assemblée, délibérant sur le CFU de l'exercice 2024, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte de la présentation faite du CFU, lequel peut se résumer ainsi :

AR Prefecture

006-210600920-20250410-2025_14-DE
Reçu le 12/04/2025

FEUILLET N° 2025/22

Cachet et paraphe



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON
672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 10 avril 2025

Délibération n° 2025-14

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultat reportés Opérations de l'exerc.			10 323,84	5 191,99	10 323,84	5 191,99
TOTAUX			10 323,84	5 191,99	10 323,84	5 191,99
Résultats de clôture Restes à réaliser			5 131,85		5 131,85	
TOTAUX CUMULES			10 323,84	5 191,99	10 323,84	5 191,99
Résultats définitifs			5 131,85		5 131,85	

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Compte tenu de ses éléments, le Conseil Municipal, hors présence du Maire, sous la présidence de Monsieur Thierry MARRE, après en avoir délibéré, prend acte des résultats de l'exercice 2024 et approuve le Compte Financier Unique tel qu'il est présenté.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Alain MASFRAND

Le Président,
Thierry MARRE



AR Prefecture

006-210600920-20250410-2025_15-DE
Reçu le 12/04/2025

FEUILLET N° 2025/23

Cachet et paraphe



Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thècle

06440 PEILLON

Séance du 10 avril 2025

Délibération n° 2025-15

VOTE DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE 2025

Nombre de membres

En exercice :	15	Présents :	12
Pour :	15		
Contre :	0		
Abstentions :	0		
Votants :	15		

Date de convocation : 03 avril 2025

Date d'affichage : 03 avril 2025

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille vingt cinq et le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Guy ANELLI, Thierry MARRE et Mesdames Germaine MILLO, Corinne MILLO, Adjoint, Mesdames Martine PEALAT, Jocelyne CALLEGARI, Alexia LAFON, Magali COHEN, Messieurs Charles ROBAUT, Alain MASFRAND, Stive LINSOLAS, Conseillers Municipaux

ABSENTS représentés : Rémy PASSERON représenté par Jean-Marc RANCUREL, Françoise ROLLIN représentée par Magali COHEN, Christophe BEDESCHI représenté par Charles ROBAUT

Secrétaire de séance : Alain MASFRAND

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,
Considérant le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 adoptés dans la présente séance du Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Adopte le budget annexe cimetière de l'exercice 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant global de 46 918,32 euros :

Dépenses et recettes de fonctionnement :	20 894,29
Dépenses et recettes d'investissement :	26 024,03

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Alain MASFRAND

Le Maire,
Jean-Marc RANCUREL



AR Prefecture

006-210600920-20250410-2025_16-DE
Reçu le 12/04/2025

FEUILLET N° 2025/24

Cachet et paraphe



Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 10 avril 2025

Délibération n° 2025-16

**DEMANDE DE SUBVENTION
ETUDE DES SOLUTIONS DE PROTECTION
QUARTIER LES MAZUES**

Nombre de membres

En exercice :	15	Présents :	12
Pour :	15		
Contre :	0		
Abstentions :	0		
Votants :	15		

Date de convocation : 03 avril 2025

Date d'affichage : 03 avril 2025

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille vingt cinq et le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Guy ANELLI, Thierry MARRE et Mesdames Germaine MILLO, Corinne MILLO, Adjointes, Mesdames Martine PEALAT, Jocelyne CALLEGARI, Alexia LAFON, Magali COHEN, Messieurs Charles ROBAUT, Alain MASFRAND, Stive LINSOLAS, Conseillers Municipaux

ABSENTS représentés : Rémy PASSERON représenté par Jean-Marc RANCUREL, Françoise ROLLIN représentée par Magali COHEN, Christophe BEDESCHI représenté par Charles ROBAUT

Secrétaire de séance : Alain MASFRAND

Monsieur le Maire rappelle que suite aux intempéries d'octobre 2024, un bloc de rocher provenant de la forêt du Brausch s'est décroché, ce bloc s'est propagé dans le versant et a traversé la toiture du garage attenant à une habitation au quartier Les Mazuès Cet incident n'a pas causé de blessés, seulement des dégâts matériels.

Vu la gravité de cet évènement et des risques potentiels pour les habitations à proximité, il est nécessaire de faire réaliser une étude de terrain. Il s'agit de procéder à une analyse géologique, une définition des aléas et des objectifs de protection dans le but de définir les solutions possibles pour protéger le cas échéant les personnes et les biens.

L'Office National des Forêt-RTM a établi une étude des solutions de protection pour les enjeux exposés aux chutes de pierres qui s'élèvent à 12 555,00 euros HT, soit 15 066,00 euros TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une subvention de 60 %, soit 7 533,00 euros auprès du Conseil Départemental afin d'aider la commune à financer la dépense.

AR Prefecture

006-210600920-20250410-2025_16-DE
Reçu le 12/04/2025

FEUILLET N° 2025/25

Cachet et paraphe



Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 10 avril 2025

Délibération n° 2025-16

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **Approuve** le devis d'un montant de 12 555,00 euros HT, soit 15 066,00 euros TTC
- **Autorise** monsieur le Maire à solliciter une subvention de 60 %, soit 7 533,00 euros auprès du Département des Alpes Maritimes dans le cadre de l'aide aux communes et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,
- **Dit** que le financement sera inscrit au Budget de la commune

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Alain MASFRAND

Le Maire,
Jean-Marc RANCUREL

AR Prefecture006-210600920-20250410-2025_17-DE
Reçu le 12/04/2025

FEUILLET N° 2025/26

Cachet et paraphe



Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thècle

06440 PEILLON

Séance du 10 avril 2025**Délibération n° 2025-17****DOTATION CANTONALE D'AMENAGEMENT 2025****Nombre de membres**

En exercice :	15	Présents :	12
Pour :	15		
Contre :	0		
Abstentions :	0		
Votants :	15		

Date de convocation : 03 avril 2025

Date d'affichage : 03 avril 2025

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille vingt cinq et le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Guy ANELLI, Thierry MARRE et Mesdames Germaine MILLO, Corinne MILLO, Adjoint, Mesdames Martine PEALAT, Jocelyne CALLEGARI, Alexia LAFON, Magali COHEN, Messieurs Charles ROBAUT, Alain MASFRAND, Stive LINSOLAS, Conseillers Municipaux

ABSENTS représentés : Rémy PASSERON représenté par Jean-Marc RANCUREL, Françoise ROLLIN représentée par Magali COHEN, Christophe BEDESCHI représenté par Charles ROBAUT

Secrétaire de séance : Alain MASFRAND

Dans le cadre de la répartition de la dotation cantonale d'aménagement 2025, le Conseil Départemental, propose d'allouer à notre commune une subvention destinée à aider les communes rurales à entretenir la voirie communale.

La répartition est calculée au prorata de la superficie de la voirie communale. Pour la commune de Peillon, la dotation cantonale s'élève à 100 500,00 euros.

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal, une proposition de travaux d'entretien et de modernisation de la voirie communale pour un montant total de 150 750,00 euros HT soit 180 900,00 euros TTC.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

- Approuve le montant de 150 750,00 € HT,
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- Autorise l'exécution des travaux,
- Dit que les crédits nécessaires au financement sont inscrits au BP.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Alain MASFRANDLe Maire,
Jean-Marc RANCUREL

AR Prefecture006-210600920-20250410-2025_18-DE
Reçu le 12/04/2025

FEUILLET N° 2025/27

Cachet et paraphe



Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thècle

06440 PEILLON

Séance du 10 avril 2025**Délibération n° 2025-18****DEMANDE DE SUBVENTION : REMPLACEMENT DES FENETRES
DE LA MAIRIE POUR AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE****Nombre de membres**

En exercice :	15	Présents :	12
Pour :	15		
Contre :	0		
Abstentions :	0		
Votants :	15		

Date de convocation : 03 avril 2025

Date d'affichage : 03 avril 2025

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille vingt cinq et le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Guy ANELLI, Thierry MARRE et Mesdames Germaine MILLO, Corinne MILLO, Adjointes, Mesdames Martine PEALAT, Jocelyne CALLEGARI, Alexia LAFON, Magali COHEN, Messieurs Charles ROBAUT, Alain MASFRAND, Stève LINSOLAS, Conseillers Municipaux

ABSENTS représentés : Rémy PASSERON représenté par Jean-Marc RANCUREL, Françoise ROLLIN représentée par Magali COHEN, Christophe BEDESCHI représenté par Charles ROBAUT

Secrétaire de séance : Alain MASFRAND

Monsieur le Maire rappelle que la mairie est un bâtiment datant des années soixante et représente un élément clé de notre patrimoine local. Cependant, nous rencontrons des difficultés en matière de gestion énergétique, notamment en raison de la déperdition de chaleur importante causée par les fenêtres vieillissantes.

Conscients des enjeux actuels en matière de transition énergétique et d'efficacité énergétique des bâtiments publics, monsieur le Maire propose d'entreprendre des travaux de remplacement des fenêtres de la mairie.

Ce projet s'inscrit dans une démarche globale visant à réduire la consommation d'énergie, à limiter son empreinte carbone et à améliorer le confort du personnel. Il s'agit de remplacer les fenêtres actuelles par des fenêtres à haute performance énergétique en utilisant des matériaux adaptés.

Le montant total estimé de cet investissement s'élève à 23 650,00 euros HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une subvention de 60%, soit 14 190,00 euros auprès du Conseil Départemental afin de nous aider à financer ces travaux. Ce soutien serait un levier essentiel et permettrait de participer pleinement à la transition énergétique de notre territoire

AR Prefecture

006-210600920-20250410-2025_18-DE
Reçu le 12/04/2025

FEUILLET N° 2025/28

Cachet et paraphe



Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 10 avril 2025

Délibération n° 2025-18

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **Approuve** le devis d'un montant de 23 650,00 euros HT,
- **Autorise** monsieur le Maire à solliciter une subvention de 60 %, soit un montant de 14 190,00 euros auprès du Département des Alpes Maritimes dans le cadre de l'aide aux communes et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,
- **Dit** que le financement sera inscrit au Budget de la commune.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Alain MASFRAND

Le Maire,
Jean-Marc RANCUREL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON**Séance du 10 avril 2025****Délibération n° 2025-19****CONVENTION D'UNE MISE EN COMMUN
D'UN POLICIER MUNICIPAL****Nombre de membres**

En exercice :	15	Présents :	12
Pour :	15		
Contre :	0		
Abstentions :	0		
Votants :	15		

Date de convocation : 03 avril 2025

Date d'affichage : 03 avril 2025

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille vingt cinq et le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRÉSENTS : Messieurs Guy ANELLI, Thierry MARRE et Mesdames Germaine MILLO, Corinne MILLO, Adjoins, Mesdames Martine PEALAT, Jocelyne CALLEGARI, Alexia LAFON, Magali COHEN, Messieurs Charles ROBAUT, Alain MASFRAND, Stive LINSOLAS, Conseillers Municipaux

ABSENTS représentés : Rémy PASSERON représenté par Jean-Marc RANCUREL, Françoise ROLLIN représentée par Magali COHEN, Christophe BEDESCHI représenté par Charles ROBAUT

Secrétaire de séance : Alain MASFRAND

Monsieur le Maire rappelle qu'il est détenteur du pouvoir de police en vertu de l'article L.2212-1 du CGCT. Il est donc chargé d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques.

Il propose que la commune se dote d'un service de police municipale afin de permettre une présence accrue sur le territoire communal, de renforcer la prévention et d'améliorer la réponse aux infractions et incivilités.

C'est dans ce cadre, que la commune de Peillon souhaite bénéficier de la proposition de la commune de l'Escarène de mutualiser un agent de police municipale avec les communes de Bendejun, Cantaron, Coaraze, par le biais d'une convention.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de la convention annexé à la présente qui définit les engagements des parties. Il propose de l'autoriser à signer la convention.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **Autorise** le Maire à signer la convention ci-jointe et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Alain MASFRAND

Le Maire,
Jean-Marc RANCUREL

